

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 6 juillet 2016 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes (cuivre, zinc, plomb, argent et molybdène) dit « Permis Cigaline » (Guyane) à la Société de travaux publics et de mines aurifères en Guyane**

NOR : EINL1618133A

Par arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en date du 6 juillet 2016, le permis exclusif de recherches d'or et substances connexes (cuivre, zinc, plomb, argent et molybdène) dit « Permis Cigaline », d'une surface de 24,4 km<sup>2</sup>, portant sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane), est octroyé à la Société de travaux publics et de mines aurifères en Guyane, située immeuble Chopin, 1, rue de l'Indigoterie, 97354 Remire-Montjoly, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 339 146 284.

Ce permis est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal officiel* de la République française, compte tenu de l'engagement financier minimal de 930 000 euros.

Conformément à la carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté, le périmètre de la zone mentionnée au 1<sup>er</sup> paragraphe est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis par les coordonnées suivantes (système RGFG 95, projection de Mercator transverse universelle - UTM - fuseau 22N) :

SOMMETS	X (LONGITUDE EST) RGFG 95	Y (LATITUDE NORD) RGFG 95
A	165 008,444	525 433,922
B	166 708,456	525 433,928
C	166 708,458	524 883,924
D	168 508,471	524 883,930
E	168 508,481	522 033,910
F	172 008,506	522 033,923
G	172 008,513	520 164,135
H	171 343,000	519 938,000
I	170 634,000	519 932,000
J	170 380,000	520 565,000
K	170 080,000	520 749,000
L	169 746,000	520 516,000
M	168 965,000	520 464,000
N	169 039,000	520 229,000
O	168 774,000	519 994,000
P	168 102,000	519 921,000
Q	167 871,000	519 772,000
R	167 193,000	519 609,000
S	166 677,000	520 405,000

SOMMETS	X (LONGITUDE EST) RGFG 95	Y (LATITUDE NORD) RGFG 95
T	166 106,000	520 279,000
U	165 498,000	519 899,000
V	164 991,000	520 013,000
W	165 008,452	523 183,906

Sans préjudice des coordonnées ci-dessus, le périmètre est borné : au nord par les concessions de mines référencées sous les numéros 145 (C02/33), 214 (C01/46) et 216 (C03/46), à l'ouest par la concession de mines référencée sous le numéro 219 (C03/48) et à l'est par les concessions de mines référencées sous les numéros 145 (C02/33), 215 (C02/46) et 216 (C03/46).

*Nota.* – L'arrêté intégral peut être consulté à la direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales, bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane, impasse Buzaré, BP 6003, 97306 Cayenne Cedex.